



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



09143052

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le

01 août 2009

pour le Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/10/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0453.373.545

Dénomination

(en entier) : **"CŒURS UNIS POUR LA PAIX"**

Forme juridique : Etablissement d'utilité publique

Siège : rue des Sorbiers, 30/1 à 5350 Evelette/Ohey

Objet de l'acte : **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ADMINISTRATEURS -****ADAPTATION DE L'OBJET SOCIAL / RAPPORT - POUVOIR.**

D'un acte reçu par le notaire Stéphane GROSFILS, à Ohey, le vingt-quatre août deux mil neuf, portant à sa suite la mention « enregistré à Andenne, le 1er septembre 2009 volume 450 folio 37 case 13 (S) « L'Inspecteur Principal NOULARD Etienne ».

Il résulte que :

1/ Madame ADAM Béatrice Marie Amélie, épouse de Monsieur LAJOT Jean-Paul, domiciliée rue des Sorbiers, 30 à 5350-Ohey/Evelette (RN : 52.12.11/168-96).

Présidente du Conseil d'Administration.

2/ Monsieur LAJOT Jean-Paul René Albert Christian Franz, époux de Madame Béatrice ADAM, prénommée et domiciliée à la même adresse (RN : 53.01.30/287-30). Secrétaire.

3/ Mademoiselle LEPERS Marie-Claude Andrée Ghislaine, célibataire, domiciliée rue des Sorbiers, 30/1 à 5350-Ohey/Evelette (RN : 48.09.03/424-72).

Vice présidente et trésorière.

ont requis le Notaire instrumentaire de dresser le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des administrateurs de la fondation d'utilité publique "CŒURS UNIS POUR LA PAIX/HARTEN VERENIGD VOOR VREDE", ayant son siège social à 5350-Ohey/Evelette, rue des Sorbiers, 30/1.

(Registre des Personnes Morales numéro : 0453.373.545).

L'assemblée, régulièrement constituée et apte à voter sur l'ordre du jour, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution : adaptation de l'objet social - rapport.

Après avoir entendu lecture du rapport (qui restera ci-annexé avec la situation active et passive de la fondation remontant à moins de trois mois des présentes) établi par le Conseil d'Administration, sur l'opportunité d'adapter l'objet social, la présente Assemblée propose de modifier à l'objet social le texte suivant :

-Remplacer les mots « objet prioritairement en Belgique » par les mots « a pour but » ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

- Remplacer les mots « de toute condition, démunies spirituellement, socialement, matériellement et financièrement » par les mots « démunies socialement, matériellement, financièrement et spirituellement » ;
- Remplacer la phrase « 2. de leur assurer un éventuel hébergement, une guidance sur le plan spirituel, social et matériel », par les mots « De leur assurer un éventuel hébergement temporaire, une guidance sur le plan social, matériel et psychologique » ;
- Remplacer la phrase « 4.4 La création, la réalisation d'activités éducatives, culturelles et religieuses » par la phrase « 4.4. Réalisation d'activités non commerciales » ;
- Remplacer au 5. les mots « qui rencontrent les objectifs de la Fondation » par les mots « qui sont réalisés dans le but de financer les objectifs de la Fondation, mais qui ne prennent pas un caractère commercial ».

Les autres alinéas de l'article 2 des statuts seront maintenus.

Deuxième résolution : pouvoirs.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme,

Stéphane GROSFILS, notaire.

Mention : expédition et rapport.